



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

Etaient Présents : Mmes Corinne BOND, Laurence DOS ANJOS, Carole GREMILLET, Annette HENAUULT, Evelyne SANSQUIER, Catherine TARDY, Florence TUCHOLSKI, MM Jacques DESPLEBIN, Yannick JAUCEN, Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES.

Excusés avec procuration : Mme Andrée GERLAND (a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mme Corinne BOND).

Absent : Wilfried CHARLES.

Secrétaire de séance : Mme Evelyne SANSQUIER.

Assiste : Madeline TROMAS, secrétaire de la collectivité.

1-19-10-2016 : Adoption des nouveaux statuts de la Communauté de Communes

Il est proposé aux membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- adopter les nouveaux statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain ;
- demander à Mme la Préfète de la Vienne de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain ;
- de demander à Mme la Préfète de la Vienne de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain.

2-19-10-2016 : Modification acte constitutif de la régie de recettes de la salle polyvalente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de valider l'acte constitutif de la régie de recettes tel que présenté.

3-19-10-2016 : DECISION MODIFICATIVE n°1 investissement- Opération 122

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de valider la décision modificative n°1 telle que proposée.
-

4-19-10-2016 : AGENTS RECENSEURS : recrutement et rémunération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- *autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de 2 agents recenseurs,*
- *fixe la rémunération des agents à :*
 - *1.20 € par feuille de logement,*
 - *1.40 € par feuille individuelle par habitant,*
 - *20 € pour ½ journée de formation suivie,*
 - *30 € pour les frais de déplacement.*
- *précise que les crédits correspondants sont disponibles au budget 2016.*

5-19-10-2016 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR CANTINE/GARDERIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *d'apporter les modifications telles que proposées au règlement intérieur cantine/garderie 2016-2017.*

6-19-10-2016 : MAINTIEN DES DIVERS TARIFS COMMUNAUX EN 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *De maintenir les prix 2016 pour les différents services communaux proposés pour l'année 2017.*

7-19-10-2016 : GARDERIE : MISE EN PLACE Chèques Emploi Service Universel Préfinancés (TSP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et contrat liés à ce dossier,*
- *d'accepter à compter du 01 janvier 2017 que les parents n'ayant pas retenu le forfait garderie en 2016 puissent le faire pour 2017.*

La séance est levée à 23h50